

209C0025
FR0000075954-FS0009

7 janvier 2009

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RIBER
(Euronext Paris)

Par courrier du 5 janvier 2009, complété par un courrier du 7 janvier, M. Noël Goutard a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 22 décembre 2008, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société NG Investments qu'il contrôle (1), les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, à cette date, directement et indirectement, 2 863 853 actions représentant autant de droits de vote, soit 14,83% du capital et des droits de vote de cette société (2) ; ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société RIBER ;

- en hausse, le 31 décembre 2008, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société NG Investments qu'il contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société RIBER et détenir, directement et indirectement, 2 913 853 actions représentant autant de droits de vote, soit 15,09% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
M. Noël Goutard	10 000	0,05
NG Investments	2 903 853	15,04
Total M. Goutard	2 913 853	15,09

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RIBER sur le marché.

(1) Société anonyme sise 18, rue Juge, 75015 Paris.

(2) Sur la base d'un capital composé de 19 310 453 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.